



Informations Municipales pour le Conseil communal du 25 mars 2024

Fusion entre les communes de Cugy, Bretigny et Morrens

Comme vous l'avez appris par le tout-ménage que vous avez reçu récemment, la fusion entre nos trois communes n'aura pas lieu en 2027 comme annoncé dans la presse. En effet, le calendrier proposé par le délégué cantonal et la Municipalité de la commune de Cugy ne nous laissait que très peu de temps pour l'étude qui devait déboucher sur la rédaction d'une convention de fusion en moins d'une année. Nous avons mis en doute ce planning trop serré qui ne nous permettait pas d'avancer sereinement dans ce projet, d'en étudier suffisamment les différents aspects, ni surtout d'en assurer une communication adéquate à la population.

Il était également évident pour la majorité d'entre nous, après cette première expérience du sondage, que nous n'entrions pas dans ce processus en tant que partenaire équitable. L'exercice s'apparentait à priori plus à une simple absorption de notre commune.

Dans ces conditions, nous avons refusé d'adhérer au calendrier proposé, tout en témoignant de notre intérêt pour un démarrage rapide d'un processus de réflexion ou d'une étude de faisabilité dans le cadre d'un calendrier plus large. Cette proposition de notre part n'a pas fait l'unanimité dans les trois communes et ce projet est donc remis à l'examen des autorités qui seront élues en 2026.

Comptes 2023

Même si les comptes 2023 ne sont pas encore définitivement bouclés, je peux déjà vous annoncer quelques bonnes nouvelles en matière de finances :

Les revenus fiscaux des personnes physiques et morales sont supérieurs de frs. 220'000.- au budget. Au niveau des recettes conjoncturelles, nous encaissons frs. 70'000.- de plus que prévu. S'y ajoute une rétrocession de frs. 70'000.- sur la péréquation 2022 vu que nos acomptes étaient surévalués.

Le corollaire de ces bons résultats fiscaux se répercutera toutefois sur le plan de la péréquation dans la mesure où la valeur de notre point d'impôt augmente sensiblement et impactera négativement notre participation aux charges péréquatives.

Nous rappelons que le déficit prévu au budget 2023 est de frs. 232'500.- et que nous disposons d'une réserve pour lisser les effets de la péréquation de frs. 120'000.- qui sera ainsi épuisée à la fin de cet exercice.

Plan d'Affectation communal

La zone réservée avec l'amendement voté par votre Conseil en juin 2022 a été approuvée par la DGTL (Direction générale du territoire et du logement) et est entrée en vigueur en date du 9 janvier dernier sans aucun recours.

Le permis de construire pour le projet de démolition/reconstruction d'une villa au chemin du Vieux-Moulin qui bénéficiait d'un permis d'implantation a été délivré. Des modifications du projet initial sont toutefois désirées par le couple propriétaire et devront le cas échéant faire l'objet d'une enquête complémentaire.

Un autre projet bénéficiera également de l'amendement et nous devons délivrer le permis de construire : il s'agit d'un projet de 6 villas individuelles au chemin du Crochet, dont la demande de permis de construire a été déposée avant la mise à l'enquête de la zone réservée, mais pour lequel nous avons en 2019 donné l'autorisation de construire pour seulement deux des 6 villas prévues : ces deux villas ont été construites dans l'intervalle.

En effet, selon les informations de notre avocat, la société propriétaire de la parcelle est en droit de réitérer sa demande de permis, et nous ne pouvons pas lui opposer deux fois de suite que le projet contrevient à notre nouvelle planification malgré le fait que le solde de cette parcelle est prévu comme zone de verdure dans notre planification. L'intégralité de ce projet échappe ainsi à la zone réservée.

Les opposants à la mise à l'enquête en 2019 seront informés et bénéficieront de nouveaux droits d'opposition.

Pour ce qui est du projet définitif de plan de zones et de règlement sur l'aménagement du territoire et des constructions qui est à l'enquête auprès de la DGTL (Direction générale du territoire et du logement), nous nous attendons à une prise de position dans le courant de ce printemps.

Sandra Hulaas/25.03.2024

SDIS Haut-Talent (Service Défense Incendie et Secours)

Le rapport du Cdt s'est déroulé le 26 janvier dans notre Salle Davel pour relater l'activité de 2023. L'apéro a été offert à cette occasion par la Commune. Il y a eu

52 interventions du SDIS (38 en 2022) qui ont été effectuées de manière autonome ou en collaboration avec le SDIS Lausanne-Epalinges ou celui du Gros-de-Vaud.

Il faut mentionner particulièrement l'immense incendie d'une ferme à Bottens, le 21.12.2023 qui a coûté la vie à une personne ainsi que tué plusieurs centaines de bœufs. Cette intervention sur plusieurs jours 24h sur 24 a fait exploser les heures de présences des sapeurs-pompiers.

Morrens a connu 11 interventions qui comportent 5 éléments naturels, 3 techniques, 2 feux et 1 pollution.

Au niveau de sapeurs-pompiers promus ou honorés, notons Stéphane Perillard, un de nos deux employés communaux, qui a obtenu son galon d'appointé-chef ainsi que Sébastien Cherpit, notre vice-président du Conseil, caporal au SDIS, félicité pour ses 20 ans d'ancienneté.

Autre sujet au SDIS : Les statuts actuels, adoptés par les Municipalité et les Conseils communaux/généraux des communes membres, sont entrés en vigueur en 2014 et ont été modifiés une première fois en 2021.

Une nouvelle adaptation est cependant nécessaire concernant ces statuts pour qu'ils soient conformes à la législation en vigueur. En effet, le Comité de Direction (CODIR) du SDIS a constaté d'une part la difficulté d'atteindre le quorum nécessaire pour les réunions du Conseil intercommunal et d'autre part, que l'équilibre démocratique pour la prise de décisions au sein du Conseil intercommunal n'est pas garanti.

En outre, un article concernant le soutien et le financement de la section Jeunes Sapeurs-Pompiers (JSP) avait bien été voté par le Conseil intercommunal en décembre 2021, mais doit encore être soumis à l'approbation du Conseil d'Etat (art. 5 al.2.). Ce projet d'ajustement tient évidemment compte des remarques de la juriste de la Direction générale des affaires institutionnelles et des communes (DGAIC), ainsi que de l'établissement cantonal d'assurance du canton de Vaud (ECA), à qui le document a été soumis pour examen préalable.

En conséquence, le CODIR a établi le préavis n° 02 - 2024 relatif à la révision des statuts de l'Association de communes du SDIS du Haut-Talent sur plusieurs articles (art 5, 8, 16, 34 et 36).

Il en a informé les municipalités de l'intention de modifier les statuts. Elles ont toutes accepté le principe. Néanmoins, ce genre de procédure est assez compliqué car il englobe plusieurs instances de référence. Une commission consultative a dû être nommée dans chaque commune afin de rapporter d'abord

à sa municipalité et non pas au Conseil communal comme cela est généralement le cas.

A Morrens, le Président du Conseil a nommé MM. Voirol, Füllemann et Inghoffer à cette tâche. Leur rapport, proposant d'adopter les modifications demandées, a été transmis à votre Exécutif le 5 mars.

La municipalité remercie le président et les trois conseillers d'avoir effectué ce travail dans les temps impartis.

Prochainement, le préavis du SDIS sera déposé auprès du bureau du Conseil intercommunal et soumis à l'examen d'une commission de ce conseil.

Après validation, il y aura le préavis des municipalités sur le sujet pour soumission aux bureaux de leurs conseils communaux qui convoqueront une commission adhoc. Celle-ci rapportera sans qu'un amendement soit possible pour votation sur ces modifications de statuts. Dans le cas de Morrens, la commission de consultation, précédemment engagée, y sera certainement préposée, dès lors que l'étude a déjà été effectué.

Par la suite, ce projet de modification des statuts sera soumis au Conseil d'Etat pour approbation avec entrée en fonction début 2025.

« Suisse-Bouge » Duel intercommunal Coop 2024

« Suisse-Bouge » est une organisation chapeautée par la COOP qui coordonne des manifestations polysportives dans la Suisse entière depuis plusieurs années. Il s'agit de solliciter nos sociétés et associations locales à faire participer nos habitants à leurs activités sportives normales ou en créer spécialement un tel événement. Le but principal consiste à avoir du plaisir de bouger, sans pression de la performance.

Toutes les communes inscrites participent au duel national dans lequel la commune se mesure aux autres communes adhérentes de même taille au niveau du nombre d'habitants. Afin de calculer les prestations fournies par les différents efforts physiques déployés en groupe ou en individuel, une récolte des minutes sera effectuée par une application téléchargeable sur le téléphone.

La municipalité s'est adjointe la société ARCANA, par son président, M. Nathan Schneider, et son équipe, pour organiser cette manifestation qui aura lieu entre le 1^{er} mai et le 2 juin.

Différentes sociétés et associations ont été approchées ces derniers temps et la plupart sont prêtes à s'impliquer dans cette prospection sportive. Une information générale sera adressée par tous ménages à mi-avril avec la liste de

6 à 8 activités sportives proposées. Toutes les indications nécessaires à la participation y figureront également.

Lucien Laperrière/ 19.06.2023

Collège de la Marionnaz

Le collège de la Marionnaz a eu le droit à quelques rénovations qui ont ravies les enseignantes. Une cuisine flambant neuve ainsi que du nouveau mobilier ont été installés dans la salle des maîtres. Le sol en moquette qui persistait encore au rez-de-chaussée a été remplacé par un sol en PVC. Nous avons eu de nombreux retours des enseignantes qui sont enchantées par ces rénovations. De plus, les travaux ont pu être faits pendant les relâches de février afin de déranger au minimum les cours. Tout s'est déroulé sans encombre et les travaux ont pu se terminer à temps grâce à l'organisation hors pair de la société Habitat & Confort et l'efficacité de nos employés communaux.

Salle Davel

La mise en conformité de la salle de gym s'est déroulée durant les mois de janvier et février. Trois devis avaient été demandés : un tout premier à Busch SA pour un montant total de 52'343.-, un deuxième à Robin Du Bois Dorthe SA pour un total de 44'322.-, et un dernier à K-Hut Sàrl pour un total de 38'993.-. À la suite des devis, l'entreprise K-Hut Sàrl a été choisie afin d'entreprendre les travaux. À la demande des enseignantes, une séparation a été ajoutée afin de séparer les vestiaires des filles et des garçons. Ceci est venu ajouter une plus-value qui donne un prix final pour les rénovations de 40'104.-. Il est à noter que cet ajout n'avait été exigé ni par la directrice de l'EPS Madame Dorthe, ni par le représentant du Canton M. Swysen. À la suite des travaux, les cours de gymnastique ont pu reprendre le 11 mars. Tous les cours des élèves de Morrens se déroulent maintenant ici-même.

Ecole et transports scolaires

Concernant les transports scolaires, nous allons changer de prestataire pour la rentrée d'août. Ce ne sera plus Car Postal, mais la société taxi Romontois SA qui s'occupera de véhiculer les élèves. Ce prestataire a été choisi à la suite d'un appel d'offre sur les marchés publics. Il remplissait tous les critères en étant au meilleur prix.

Courant avril, le toit du collège de la Combe se verra couvrir de panneaux photovoltaïques afin de profiter de cette toiture plate idéalement exposée.

Les horaires des cours devront changer l'année prochaine. Toutes les périodes se verront décalées plus tard dans la journée. Ceci fait suite à la demande des TL car ils avaient dû dédoubler un bus afin de véhiculer les élèves venant de Froideville sur Cugy. Ceci permettra de supprimer ce bus qui coûte très cher aux TL.

Pour finir, l'année prochaine, toutes les classes de la Marionnaz et de la Marionnette seront pleines. Nos modulaires seront donc encore une fois bien utiles.

Emmanuel Lehnherr/25.03.2024

Coupe de sécurité au bord de la route d'Echallens

Nous avons coupé de nombreux arbres secs.

Sentier pédestre de la Mère

Suite à un glissement de terrain, le sentier a dû être déplacé afin de sécuriser le passage des piétons le temps de remettre en état le passage. Afin d'effectuer le nettoyage du ruisseau et la remise en état des lieux, la DGE nous octroie une aide de Fr. 20'000.-.

Desserte forestière

Nous attendons le retour des soumissions pour pouvoir effectuer les travaux cet automne. Les tuyaux nécessaires pour le raccordement de Cugy à la nouvelle STEP d'Echallens seront installés sous le chemin de la Sissulaz.

Renaturation

Lors de la visite de la DGEbiodiv, nous avons mis au point un programme d'entretien. Les travaux vont s'effectuer en partageant la surface en deux afin de laisser un endroit de replis aux divers habitants des lieux.

La végétation est tellement dense que le sol et le cours d'eau sont asphyxiés, ce qui ne laisse plus assez de place pour les animaux que l'on souhaite y voir.

Pour y remédier nous allons intervenir avec des bûcherons pour faucher les berges et tailler les arbres, puis avec une machine couper les roseaux dans le cours d'eau et les évacuer.

Enfin, nous allons créer un sentier sur la berge, côté Près-Lébaz, afin de s'y promener. Les chiens devront y être tenus en laisse afin de ne pas déranger les habitants des lieux.

Cimetière

Les thuyas étant secs, nous avons enlevé un côté pour les remplacer par des essences plus favorables à la vie de la faune et cela deviendra une haie fleurie.

Collecteur

Suites à l'inondation de la maison de M. Donzallaz, nous avons effectué un contrôle caméra sur la conduite d'eau claire, ce qui nous a permis de découvrir un énorme bouchon de polystyrène qui entravait la conduite dans le champ voisin. Nous avons également effectué un sondage à l'endroit annoncé. Ce qui nous a permis de comprendre le problème, en plus du bouchon, il a été constaté un effondrement de la conduite d'eaux claires dû à sa vétusté. Nous avons donc décidé de remplacer le tronçon défectueux.

STEP

Comme déjà annoncé, nous avons un gros travail d'entretien à effectuer sur nos STEP pour répondre au norme de traitement des eaux. Nous avons effectué la vidange et le nettoyage du dessableur, qui ne doit pas avoir été nettoyé depuis sa construction ! Une couche de 60cm de sable recouvrait les buses qui ventilent les boues afin de les traiter correctement. Suite à cette opération, nous avons commandé le matériel nécessaire à la réparation qui va s'effectuer cette semaine. C'est un gros travail, il faut à nouveau tout vidanger pour pouvoir accéder et remplacer les buses défectueuses, pendant ce temps, avec l'autorisation de la DGE, la STEP se déverse directement dans la rivière, ce qui est autorisé, car à cette saison il y'a assez de débit.

Frédéric Staehli/25.03.2024